

# Réunion du conseil d'administration de l'AGÉ/SGA de l'Université Laurentienne

Le 25 juin 2018/18h00 à 20h00/Lieu : Centre d'apprentissage exécutif

Reconnaissance des terres par Tommi-Lee Gauthier

## Points d'action

- 1) Approbation de l'ordre du jour
  - a. Motion d'amendement de l'agenda par le PSA pour inclure les motions 11 à 15, et ajouter un rapport du directeur de la finance.
    - i. Motion proposée par Roberto Bagnato
    - ii. Motion appuyée par Whitney Simpson
    - iii. En faveur (10)
    - iv. Contre (0)
    - v. Abstentions (1)
    - vi. La motion est adoptée.
  
- 2) Approbation du procès-verbal de la dernière réunion
  - a. Il n'avait pas de procès-verbal, car le quorum n'a pas été rencontré le mois dernier
  - b. Les procès-verbaux du mois de novembre, janvier, février et mars vont être approuvés et mis en ligne.
  - c. Le procès-verbal d'AGM du mois d'avril va être approuvé pour la prochaine réunion d'AGM.
  - d. Le PSA doit afficher le procès-verbal de la dernière réunion pour approbation.
  
- 3) Déclaration de conflit d'intérêts
  - a. Aucun conflit d'intérêts.
  
- 4) Élection de l'orateur
  - a. Candidats : Robert Bagnato
    - i. Motion pour nommer Robert Bagnato par Tommi-Lee Gauthier
    - ii. Motion appuyée par Rob Moyer
  - b. En faveur de Robert Bagnato comme orateur (10)
  - c. Personne contre
  - d. Abstentions (1)
  
  - e. La motion est adoptée et Robert Bagnato est élu comme orateur du conseil d'administration pour le semestre d'été.

- 5) Le sénateur va datée la motion
  - a. Motion d'amendement pour la constitution pour que les sénateurs élus puissent clamer leurs postes et commencer à travailler la même date que la première réunion du Sénat de l'année académique.
  - b. Motion proposée par Neill Martin.
  - c. Motion appuyée par Tommi-Lee Gauthier
  - d. Motion d'amendement par Eric Chappell.
    - i. Eric suggère que cette motion soit mise en vigueur au commencement de la prochaine année académique afin de ne pas perdre le quorum cet été.
  - e. Neill accepte la motion comme amendement amicale.
  - f. En faveur (10)
  - g. Personne contre
  - h. Abstention (1)
  - i. La motion est adoptée
  
- 6) Motion de vacance du conseil d'administration
  - a. Motion visant à modifier la Constitution afin que les politiques de l'AGÉ/SGA en matière de pourvoi des postes vacants soient conformes au Canadian Non-For-Profit Act de 2017.
  - b. Motion proposée par Andrew Bradley
  - c. Motion appuyée par Tommi-Lee Gauthier.
  - d. Motion d'amendement pour la motion par Tommi-Lee. Les suggestions d'amendement pour la constitution vont aussi autoriser que les politiques de l'AGÉ/SGA soient en conformité avec l'Acte des corporations de l'Ontario et autres lois provinciales et fédérales.
  - e. En faveur (10)
  
  - f. Personne contre
  
  - g. Abstention (1)
  - h. La motion passe
  
- 7) La motion des critères AGM (référé par AGM)
  - a. Motion d'amendement pour la constitution pour que les critères et les processus d'AGM soient clairement définis afin d'assurer la transparence avec les membres de l'AGÉ/SGA et que l'équipe exécutif soit tenue responsable.
  - b. Motion proposée par Andrew Bradley.
  - c. Motion appuyée par Tommi-Lee Gauthier.
  - d. Discussion
    - i. Questions relatives au pouvoir du conseil d'administration de modifier une constitution au cours d'une réunion du conseil d'administration plutôt que lors d'une réunion d'AGM.
      - (1) Point d'information : Les motions de modification de la Constitution, conformément à la Constitution, peuvent être approuvées et ratifiées lors d'une réunion du conseil d'administration ou d'une réunion d'AGM. Tous les

changements entrent en vigueur immédiatement après leur ratification lors d'une réunion du conseil d'administration ou d'une réunion d'AGM.

- (2) L'amendement entrera en vigueur en octobre, de sorte que les étudiants auront la possibilité de donner leur avis.

- e. En faveur (6)
- f. Contre (1)
- g. Abstention (4)
- h. La motion passe

8) Motion du conseil d'administration d'été (référer par AGM)

- a. Motion proposée par Tommi-Lee Gauthier
- b. Motion appuyée par Andrew Bradley
- c. Discussion
  - i. Commentaires sur la façon dont cette proposition de cette motion contribuera à réparer la SGA/AGÉ et sa réputation, et à responsabiliser les gens pendant les mois d'été
- d. En faveur (10)
- e. Abstention (1)
- f. Personne contre
- g. La motion est adoptée

9) Motion sur la responsabilité de l'exécutif (référé par AGM)

- a. Motion visant à créer des mesures pour garantir que les exécutifs prennent la responsabilité pour leurs actions, et qu'ils sont évalués de manière plus approfondie pendant leur mandat.
- b. Motion présentée par Neill Martin
- c. Motion appuyée par Katlyn Kotila
- d. Discussion
  - i. Neill Martin explique comment il a été encouragé à créer cette motion après la dernière résiliation de la VSPL, afin de garantir que les exécutifs de la SGA/AGÉ soient tenus responsables de leurs actions.
  - ii. Commentaires sur les amendements de la constitution devraient passer par le conseil d'administration et être approuvés au AGM. Constitutionnellement, le conseil d'administration a l'autorité d'approuver les amendements à la constitution sans avoir besoin d'attendre que les membres de l'AGÉ/SGA à l'AGM aient approuvé les amendements. Discussion continue autour du rôle du conseil d'administration comme représentant du corps étudiant et de leurs habilités de faire des changements sans avoir besoin de continuellement attendre pour les deux AGM.
  - iii. Controverse sur la capacité du président à siéger au comité des ressources humaines.

- (1) Point d'ordre : Les membres du conseil d'administration sont invités à se concentrer sur le rôle du président lui-même plutôt que sur celui de la ou des personnes associées à ce rôle.

- (2) Le président a accès à des informations supplémentaires qui peuvent être importantes lors des évaluations.
  - (3) Le comité des ressources humaines est simplement chargé de transmettre les détails du conflit au conseil d'administration et de créer un rapport, et n'a pas de rôle dans la détermination des résolutions ou l'exécution des mesures disciplinaires.
  - (4) Le président reçoit des informations supplémentaires de la part des exécutifs eux-mêmes, ce qui peut être un problème, car cela peut fournir des informations biaisées et peu fiables.
  - (5) Traditionnellement, le président peut également être le président du conseil d'administration.
  - (6) Le président est un membre sans droit de vote.
    - (a) Point d'ordre : Constitutionnellement, le président peut être un membre-votant, bien que traditionnellement, le président ne conserve pas son vote.
  - (7) Le COO est déjà chargé de rendre compte par écrit des performances de l'exécutif et du président.
- iv. La discussion s'est poursuivie autour de l'évaluation du COO, qui est un membre exécutif sans droit de vote.
- (1) Tommi-Lee a parlé des réunions hebdomadaires du comité exécutif qui permettent de s'assurer que tous les membres travaillent de manière appropriée et sont sur la même longueur d'onde.
  - (2) Motion pour créer un amendement pour organiser l'évaluation du COO par la même formation de comité avec l'ajout d'un membre exécutif. Motion rejetée sous prétexte que l'accent est actuellement mis sur le comité exécutif.
- e. En faveur (6)
  - f. Contre (3)
  - g. Abstention (2)
  - h. La motion passe.

#### 10) Motion de pronoms

- a. Motion pour inclure des pronoms dans les introductions des événements de l'AGÉ/SGA afin de promouvoir un environnement accueillant pour les individuels de MOGII et LGBTQ2+.
- b. Motion proposée par Tommi-Lee Gauthier
- c. Motion appuyée par Neill Martin
- d. Discussion :
  - i. L'introduction des pronoms est très simple et est une pratique courante parmi de nombreuses autres organisations.
  - ii. L'introduction des pronoms peut être très utile pour de nombreuses personnes.
  - iii. Modification suggérée pour changer l'en-tête du document pour mieux convenir à la politique.
- e. En faveur (11)

- f. Contre (0)
- g. Abstention (0)
- h. Motion adoptée à l'unanimité.

#### 11) Motion de l'agent de signature

- a. Motion visant à modifier la Constitution afin que le directeur des finances soit un agent de signature.
- b. Motion proposée par Eric Chappell
- c. Motion appuyée par Neill Martin
- d. Discussion
  - i. Cette motion a été rédigée par l'exécutif pour garantir que le directeur des finances puisse faire son travail financier pour l'association sans obstacle.
  - ii. La motion vise également à garantir que les sommes d'argent importantes de l'AGÉ/SGA ne soient gérées que par l'exécutif, qui est élu par le corps étudiant, et non par les membres du personnel.
  - iii. Au moins, 2/3 du comité exécutif doit soutenir une décision financière avant que le président ne puisse signer.
  - iv. Si les membres du personnel ne sont pas d'accord avec une décision financière prise par le comité exécutif, ils sont encouragés à documenter l'événement et à le présenter au conseil d'administration si nécessaire.
- e. Le président a déclaré un conflit d'intérêts concernant cette motion et s'est abstenu de voter.
- f. En faveur (7)
- g. Contre (2)
- h. Abstention (2)
- i. La motion est adoptée.

#### 12) Motion Goliath

- a. Motion visant à permettre à Simon Lafontant (ci-après « Goliath ») de jouer au concert de l'AGÉ/SGA à un prix réduit, bien qu'il ait été récusé de son rôle de VPSL en janvier 2018.
- b. Motion proposée par Tommi-Lee Gauthier
- c. Motion appuyée par Whitney Simpson
- d. Tommi propose un amendement qui garantit que Simon signe un accord stipulant qu'il ne calomnierait pas ou ne parlerait pas en mal de la SGA/AGÉ ; de quelque façon que ce soit pendant la période précédant ou suivant le concert.
  - i. Goliath a immédiatement accepté l'amendement et est disposé à signer cet accord.
- e. Discussion
  - i. L'amendement proposé à la motion pourrait restreindre la liberté d'expression de Goliath. Comme il n'y a pas d'implications juridiques pour les informations négatives diffusées sur la SGA/AGÉ, la liberté d'expression de Goliath n'est techniquement pas enfreinte. Si une telle clause devait être incluse dans le contrat, ce serait une pratique courante et parfaitement acceptable.

- ii. L'amendement proposé pourrait être difficile à appliquer si Goliath est payé d'avance. Le contrat garantit que Goliath est payé 50 % du coût convenu avant le concert et le reste sera payé après sa performance.
- iii. Les conflits entre le personnel et Goliath peuvent créer un environnement de travail inutilement inconfortable.
- f. Eric Chappell propose un amendement visant à donner à VPSL l'autorité de négocier le contrat avec Goliath. L'amendement proposé est déjà en pratique, car la VSPL a le pouvoir de négocier des contrats avec les artistes à sa discrétion.
- g. Discussion
  - i. La discussion se poursuit autour des pratiques communes en matière de ressources humaines, avec les membres en convenant qu'il est rare de licencier une personne d'un poste et de la réembaucher ensuite pour un autre rôle dans la même organisation.
  - ii. Il est rappelé au conseil d'administration que Goliath a déjà organisé une campagne de diffamation contre la SGA/AGÉ sur les médias sociaux.
  - iii. Le comité exécutif soutient que l'offre de Goliath est une tentative de réparation et ne doit pas être considérée comme malveillante à quelque titre que ce soit.
  - iv. La question se pose de savoir comment le personnel peut être protégé et ne pas être soumis à une situation inconfortable si la SGA/AGÉ accepte d'engager Goliath. Le comité exécutif s'assure qu'il fera tout son possible pour limiter les contacts entre Simon et le personnel.
  - v. Il est rappelé au conseil d'administration que Goliath offre un tarif inférieur à celui des autres DJ crédibles, bien qu'aucun coût exact n'ait été confirmé.
  - vi. Il est rappelé au conseil d'administration sa décision de récuser Goliath (Simon Lafontant) de son poste de VPSL l'année dernière. On peut dire que cela ne ferait pas bonne impression sur la SGA/AGÉ, ni sur son intégrité, s'il est engagé pour jouer au concert après un événement aussi controversé.
  - vii. Le président estime que l'embauche de Goliath améliorera l'image de marque de la SGA/AGÉ, car elle témoignera de tentatives de réparation, notamment avec la révocation des deux derniers VPSL. Le président pense également que le corps étudiant qui est servi par la SGA/AGÉ serait favorable à cette décision et la soutiendrait.
- h. En faveur (4)
- i. Contre (4)
- j. Abstention (3)
- k. La motion est rejetée — le tie-breaker se prononce contre la motion.

### 13) Motion des politiques de finance

- a. Motion pour ratifier les politiques et procédures de finance de l'AGÉ/SGA étant proposées.
- b. Motion proposée par Tommi-Lee Gauthier
- c. Motion appuyée par Whitney Simpson.
- d. Discussion
  - i. Les nouvelles politiques financières aideront la SGA/AGÉ à devenir plus responsable financièrement.
  - ii. De nouvelles politiques financières sont nécessaires en raison des nouveaux changements constitutionnels.

- e. Tommi-Lee Gauthier propose un amendement pour assurer que les changements proposés prennent effet immédiatement. La motion est acceptée comme un amendement amical.
- f. Pour (9)
- g. Contre (0)
- h. Abstentions (2)
- i. La motion est adoptée.

14) La motion CRA

- a. Proposition d'avoir accès aux documents du CRA en ligne, et être capable de voir le passé entre le CRA et l'AGÉ.
- b. Motion présentée par Tommi-Lee Gauthier.
- c. Motion appuyée par Eric Chappell
- d. Discussion
  - i. La SGA/AGÉ a un directeur travaillant au CRA qui peut accéder aux documents et consulter les informations. Ce directeur est un ancien membre de la SGA/AGÉ.
  - ii. Il est nécessaire que l'AGÉ ait accès à ces informations, aussi la motion proposée doit-elle permettre à trois membres de la SGA/AGÉ de devenir les directeurs de ce compte du CRA.
  - iii. Les directeurs sélectionnés seront le directeur exécutif, le président et le directeur des finances.
- e. En faveur (10)
- f. Contre (0)
- g. Abstention (1)
- h. La motion est adoptée.

15) Motion pour envoyer une lettre à l'Université de Toronto

- a. Motion pour envoyer une lettre au conseil gouvernant de l'Université de Toronto pour condamner leur motion pour ratifier une politique qui impose un mandat d'absence pour les étudiants souffrant de problèmes de bien-être mental et en même temps diminuant leur accès aux services de santé mentale.
- b. Motion proposée par Tommi-Lee Gauthier
- c. Motion appuyée par Kathryn Kettle
- d. Discussion
  - i. Discussion sur le choix d'une langue forte. Le président est en accord de modifier la formulation en conséquence.
  - ii. Le CFS a également exprimé sa désapprobation de la motion proposée par l'UoT, et de nombreuses autres universités s'exprimeront également contre cette motion.
  - iii. La raison pour laquelle l'Université de Toronto a décidé de présenter cette motion n'est pas claire, mais il est probable qu'elle soit due au fait que le prestige de l'université est remis en question par le nombre élevé d'étudiants qui ont des difficultés dans leurs classes.
  - iv. L'AGÉ n'a pas collaboré avec d'autres universités ou avec les associations de l'Université Laurentienne pour écrire la lettre. Le président est en accord de les contacter pour inclure leurs voix et mettre plus de soutien derrière la lettre.

- v. La lettre proposée soutient indirectement l'idée que la santé mentale devrait être incluse dans la section d'accessibilité dans le Code des droits de l'humain.
- e. En faveur (9)
- f. Contre (1)
- g. Abstention (1)
- h. La motion est adoptée.

#### **Rapports et points d'information :**

- 1) Rapport du président
  - a. Pas de commentaires ou de questions.
- 2) Rapport du VPPA
  - a. Pas de commentaires ou de questions.
- 3) Rapport du VPSL
  - a. Pas de commentaires ou de questions.
- 4) Rapport du COO
  - a. Des rapports réguliers de ressources humaines sont inclus dans le rapport du directeur des opérations.
  - b. La conférence du Campus Trust a été assistée la semaine dernière par le directeur des opérations et par le président. Le jeudi dernier, lors de la conférence, un leader étudiant a approché le directeur des opérations et l'a informé que le président lui avait demandé comment retirer le directeur des opérations du conseil d'administration. Le directeur des opérations n'a pas été informé d'un quelconque acte répréhensible de sa part qui justifierait une telle conséquence, bien qu'elle ait demandé à plusieurs reprises à tous les exécutifs et au personnel comment ou si elle pouvait améliorer sa performance professionnelle. De plus, il avait un essai trois semaines passées pour réprimander le directeur des opérations, comme souligné dans le rapport.
  - c. Le directeur des opérations rapporte un changement négatif dans l'atmosphère du bureau depuis que le nouvel exécutif a pris ses fonctions. Ce changement fait preuve d'obstacle à la productivité et au confort du bureau.
  - d. Le directeur des opérations souhaite obtenir des recommandations du conseil d'administration sur la manière dont ces questions peuvent être abordées. Le directeur des opérations suggère une consultation d'une tierce partie, car les tentatives passées de résoudre les problèmes dans le bureau n'ont pas abouti.
  - e. Andrew propose de se réunir dans une séance en confiance à la fin de la réunion pour discuter de ce sujet.
  - f. Tommi-Lee Gauthier appuie la motion de se réunir dans une séance en confiance.
  - g. Pour (10)
  - h. Contre (0)
  - i. Abstentions (1)
  - j. La motion est adoptée.



- 5) Rapports des sénateurs
  - a. Consultation du budget est en cours
  - b. Rien pour rapporter autrement.
  - c. Aucune question posée.
  
- 6) Rapport de finance
  - a. L'audit annuel a commencé. Une fois que le rapport reflétant l'année fiscale au complet de la SGA/AGÉ aura été finalisé, il sera présenté au conseil d'administration.
  - b. Le directeur des finances travaille en ce moment avec KPMG pour développer une méthode plus facile de communication des données financières.
  - c. En ce qui concerne le plan de santé, l'AGÉ avait un surplus de 20 000 \$ qui a réduit la dette globale et a démontré l'efficacité des changements fait au plan de santé. La perte de la dernière année académique était approximativement 71 000 \$. Les mises en jour vont être données chaque mois par le Campus Trust. Il est attendu que le plan de santé va être stable dans le futur.
  - d. Le prêt pour le nouveau centre des étudiants est sur le point d'être finalisé. Il y a eu des imprévus et retards à cause de complications, mais ils ont été réglé et toutes les opérations ont résumé.
  - e. La recherche pour des vendeurs temporaires ou permanents pour le centre des étudiants continue.
  - f. Les travaux visant à améliorer les opérations financières de l'AGÉ se poursuivent, avec l'élaboration de politiques financières pour la minimisation et le traitement des risques, qui, espérons-le, seront bientôt ratifiés.
  - g. En collaboration avec KPMG, d'autres politiques seront élaborées pour améliorer encore les opérations financières de la SGA/AGÉ.
  - h. En raison de la faible fréquentation du Pub DownUnder et du Voyager's Café, la SGA/AGÉ va réduire son personnel. Les Pub Nights et les Pub events continueront à avoir le même nombre d'employés.
  
- 7) Mise à jour du centre des étudiants
  - a. Peu de choses à mettre à jour, car la construction a commencé.
  - b. Réunions réduites à deux fois par semaine.
  - c. Les réunions consistent pour l'instant à discuter de petits détails, tels que les couleurs de peinture, etc.

### **Autres affaires**

- 1) Motion pour se réunir dans une séance en confiance
  - a. Motion proposée par Tommi-Lee Gauthier
  - b. Motion appuyée par Whitney Simpson
  - c. En faveur (10)
  - d. Contre (1)
  - e. Abstention (0)

This is a legal English document that has been translated into French

- f. La motion est adoptée.
- 2) Motion pour sortir d'une séance en confiance
- a. Proposée par Neill Martin
  - b. Motion appuyée par Katlyn Kotila
  - c. En faveur (11)
  - d. Contre (0)
  - e. Abstention (0)
  - f. La motion est adoptée à l'unanimité.
- 3) Motion d'ajournement
- a. Proposé par Robert Moyer
  - b. Appuyé par Neill Martin
  - c. Tous en faveur
  - d. Personne contre
  - e. Pas d'abstentions
  - f. La motion est adoptée à l'unanimité